

**BARÈME DES HONORAIRES DE LA SOCIÉTÉ
OBJECTIF SOLUTION PATRIMONIALE (OSP)**

Établi conformément aux dispositions de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970, du décret n°72-678 du 20 juillet 1972, et de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014

ACHAT/VENTE DE MAISONS, APPARTEMENTS, TERRAINS, GARAGES

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le prix de vente du bien

Tranches		Honoraires
De 1 €	à 100 000 €	8 000 €
De 100 000 €	à 200 000 €	7 %
De 200 000 €	à 350 000 €	6 %
De 350 000 €	à 600 000 €	5 %
De 600 000 €	à 1 000 000 €	4 %
Au-delà de 1 000 000 €		3 %

**VENTE DE BIENS EN VEFA (VENTE EN ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT) -
IMMOBILIER NEUF**

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur calculés sur le prix de vente du bien

10 % du prix du bien TTC hors frais

IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

Honoraires HT calculés sur le prix de vente du bien

1°) Achat / Vente de fonds de commerces

Tranches		Honoraires
De 1 €	à 50 000 €	8 000 € HT
De 50 000 €	à 500 000 €	9 % HT
De 500 000 €	à 1 000 000 €	6 % HT
Au-delà de 1 000 000 €		3 % HT

2°) Murs commerciaux, bureaux, entrepôts

Tranches		Honoraires
De 1 €	à 500 000 €	9 % HT
De 500 000 €	À 1 000 000 €	6 % HT
Au-delà de 1 000 000 €		3 % HT

Approbation et dernière mise à jour : 26/04/2024